



Ref : CA2016/98

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2016

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°2 EXERCICE 2016
DU SERVICE ANNEXE « CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS BORDEAUX MONTAIGNE »
(BUDGET RECTIFICATIF N°2-2016 ANNEXE – CFA BORDEAUX MONTAIGNE)**

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 octobre 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

➤ *Le quorum étant atteint,*

➤ *Entendu l'exposé de Mme Laville, Vice-Présidente du Conseil d'Administration et de Mme Onillon, Directrice des Affaires Financières,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➤ **APPROUVE le budget rectificatif n°2-2016 du service annexe CFA Bordeaux Montaigne,** selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés :

▪ **Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires**

▪ **Tableau n° 6 – Situation patrimoniale**

(tels que figurant en « budget rectificatif n°2-2016 » joint à la présente délibération).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 octobre 2016.

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	13
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Nombre de votes pour	33
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 28/10/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 25/10/2016